



LA **PLAINE**
DES PALMISTES

DÉPARTEMENT DE LA RÉUNION

COMMUNE DE LA PLAINE DES PALMISTES

Affaire 05-050423

Budget Principal Ville – Vote affectation du Résultat constaté
au CA 2022 sur le Budget 2023

NOTA. / Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie, que la convocation avait été faite le 30 mars 2023 et que le nombre de membres en exercice étant de **29**, le nombre de présent(s) est de : **23**

Absents : 04

Procurations : 02

Total des votes : 24

Secrétaire de séance : JUSTINE Victorien

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal a pu valablement délibérer



LE MAIRE,

Johnny PAYET

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU CINQ AVRIL
2023**

L'an deux mille vingt-trois le **CINQ AVRIL** à **DIX-SEPT HEURE** le Conseil Municipal de La Plaine des Palmistes dûment convoqué par Monsieur le Maire s'est assemblé au lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur PAYET Johnny.

PRÉSENTS : Johnny PAYET Maire – Sabine IGOUFE 1^{ère} adjointe – Jean-Yves FAUSTIN 2^{ème} adjoint – Mylène MAHALATCHIMY 3^{ème} adjointe – Joan DORO 4^{ème} adjoint – Gina DALLEAU 5^{ème} adjointe – Jean Claude DAMOUR 6^{ème} adjoint – Marie-Héliette THIBURCE 7^{ème} adjointe – Sonia ALBUFFY conseillère municipale – Frédéric AZOR conseiller municipal – Micheline CLAIN conseillère municipale – Sabrina HOARAU conseillère municipale – Alain RIVIERE conseiller municipal – Sandra GRONDIN conseillère municipale – Marie-Lourdes VELIA conseillère municipale – Mickaël PAYET conseiller municipal – Elisabeth BAGNY conseillère municipale – Victorien JUSTINE conseiller municipal – Sophie ARZAL conseillère municipale – Yannick BOYER conseiller municipal – Sylvie LEGER conseillère municipale – Jean-Luc SAINT-LAMBERT conseiller municipal – Joëlle DELATRE conseillère municipale

ABSENT(S) : Erick BOYER – Joseph Luçay CHEVALIER - Daniel JEAN-BAPTISTE dit PARNY – Mélissa MOGALIA

PROCURATION(S) : Emilie NALEM conseillère municipale à THIBURCE Marie-Héliette 7^{ème} adjointe – Jean-Yves VACHER conseiller municipal à Jean-Luc SAINT-LAMBERT conseiller municipal

Publicité faite le 14/04/2023

Accusé de réception en préfecture
974-219740065-20230405-DCM05-05042023-DE
Date de télétransmission : 13/04/2023
Date de réception préfecture : 13/04/2023

Affaire 05-050423

Budget Principal Ville – Vote affectation du Résultat constaté au CA 2022 sur le Budget 2023

Le compte Administratif 2022 du Budget Principal, voté le 05 avril 2023, a constaté un résultat cumulé de fonctionnement au 31 décembre 2022 égal à 829 619,12 euros.

Ce résultat de fonctionnement ayant été approuvé, il convient maintenant de l'affecter sur le budget 2023.

L'affectation ne vise que le résultat cumulé de la section de fonctionnement. La section d'investissement ne présente pas de besoin de financement.

Le Maire propose d'affecter le résultat de fonctionnement cumulé 2022 selon le tableau d'affectation suivant :

Affectation du résultat constaté au CA 2022	Montants en €
Résultat de fonctionnement 2022 à affecter	829 619,12
Besoin de financement de la section d'investissement	0
Affectation proposée :	
<ul style="list-style-type: none">Affectation en recette en section d'investissement au compte 1068 pour couvrir le besoin de financement	0
<ul style="list-style-type: none">Affectation du solde en section de fonctionnement (inscription au compte R002)	829 619,12

Les documents relatifs à cette affaire sont consultables auprès de la Direction Ressources.

La présidence étant assurée par IGOUFE Sabine 1^{ère} adjointe.

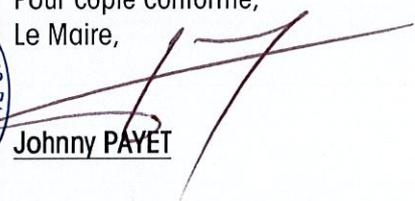
Appelé à en délibérer, le Conseil municipal, à la **MAJORITÉ** des membres présents et représentés, **6 contres** (Sophie ARZAL, Yannick BOYER, Sylvie LEGER, Jean-Luc SAINT-LAMBERT, Joëlle DELATRE, Jean Yves VACHER) et **1 abstention** (Frédéric AZOR) et M. le Maire ne prenant pas part au vote.

- **VALIDE** les termes du présent rapport,
- **VALIDE** les propositions d'affectation du résultat 2022 du budget principal sur le budget primitif 2023
- **AUTORISE** le Maire ou en son absence l'élu délégué de signer tous les documents afférents à cette affaire.

Fait et délibéré en mairie les jours, mois et an ci-dessus et ont signé les membres présents



Pour copie conforme,
Le Maire,


Johnny PAYET